

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame, Monsieur,

Ces documents vous permettent de demander les allocations familiales si vous êtes :

- salarié (ou fonctionnaire)
- indépendant
- chômeur
- invalide
- pensionné

Quelqu'un qui est au chômage, invalide ou pensionné en tant que travailleur salarié continue à être considéré comme un travailleur salarié en ce qui concerne les allocations familiales. Si, en tant que travailleur indépendant, vous êtes en assurance continuée, vous avez encore droit aux allocations familiales pendant 6 mois.

Le travailleur indépendant bénéficiant de l'assurance faillite y a encore droit pendant 1 an.

Qui peut demander les allocations familiales ?

Le père de l'enfant demande les allocations familiales. Si le père ne peut pas demander les allocations familiales, l'une des personnes suivantes peut le faire (dans cet ordre) :

- la mère de l'enfant;
- la plus âgée des personnes suivantes :
 - > le conjoint de la mère
 - > un des grands-parents de l'enfant (s'il fait partie du ménage)
 - > un oncle ou une tante de l'enfant (s'ils font partie du ménage)
 - > un (demi-)frère ou une (demi-) sœur de l'enfant.
- **En cas de comaternité, l'aînée demande les allocations familiales.**

Comment demander les allocations familiales?

Remplissez le formulaire de demande, signez-le et envoyez-le à votre organisme d'allocations familiales. Si vous ne connaissez pas cet organisme, demandez-le à votre employeur actuel ou à votre dernier employeur. En tant que travailleur indépendant, vous pouvez le demander à votre caisse d'assurances sociales. Renvoyez le formulaire à temps pour prévenir tout retard dans les paiements. Suivez attentivement les indications en italique.

A qui les allocations familiales sont-elles payées?

A la personne qui élève l'enfant, donc généralement à la mère.

Des questions ?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site **Camille.be** (rubrique « contact »).

À bientôt,



Vincent Edart
Directeur

Camille VOUS AIDE À FAIRE GRANDIR VOTRE ENFANT

OBJET : DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

PARTIE 1 : à compléter par le demandeur

1. Renseignements personnels vous concernant

Nom et prénom :
(pour les femmes : nom de jeune fille)
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../..... homme femme
Numéro national et nationalité : N° National Nationalité
(si vous le connaissez)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :

2. Votre situation professionnelle actuelle

Votre êtes... (si d'application) : pensionné
Joignez une copie de votre brevet de pension
ou de la notification de votre pension.
 handicapé(e) à 66 % au moins depuis le :/...../.....
Reconnu(e) par (nom et prénom de l'institution) :

Votre **employeur** (votre dernier employeur si vous ne travaillez pas pour le moment) ou **caisse d'assurances sociales**.
Nom :
Adresse :

3. Situation professionnelle actuelle de votre conjoint /partenaire

Votre conjoint/partenaire (si d'application) : travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.)
 travaille à l'étranger; pays
 perçoit des prestations sociales de l'étranger
 est sans profession

4. Enfants pour lesquels vous demandez les allocations familiales

4.1

Je demande les allocations familiales pour :

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lien

Lien : fils, fille, frère, beau-fils, petite-fille, etc...

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lien

Les enfants qui étudient, qui travaillent sous contrat d'apprentissage, qui sont demandeurs d'emploi ou qui accomplissent un stage ont généralement droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 25

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lien

ans.

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lien

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lien

4.2

Enfants mentionnés à la question 4.1, atteints d'un handicap reconnu de 66 % au moins

Nom et prénom

.....
.....

4.3

Enfants mentionnés à la question 4.1 qui sont placés dans votre ménage par la justice, un service d'adoption, une institution publique ou un ministère

Nom et prénom

.....
.....

4.4

Y a-t-il dans votre ménage des enfants en faveur desquels les allocations familiales sont payées par **un autre organisme?** (également en dehors de la Belgique)

non oui, pour (nom et prénom des enfants)

.....
.....

Organisme d'allocations familiales (dénomination et adresse)

.....
.....

Numéro de dossier.....

5. Les parents des enfants

5.1

Quel est votre lien avec l'enfant?
(les enfants)

père ou coparente ⇒ Passez à la question 6.1

mère ⇒ Passez à la question 5.2

Si

autre lien ⇒ Passez à la question 5.3
(ex. frère, grand-mère, beau-père, etc...)

Si votre réponse n'est pas la même pour tous les enfants, utilisez l'espace ci-contre.

5.2

Vous demandez des allocations familiales en tant que mère.

Complétez ci-dessous les renseignements concernant **le père ou la coparente**.

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance/...../.....

Est-il travailleur indépendant? non oui

Est-il sans profession ? non oui

Est-il décédé? non oui

5.3

Vous demandez des allocations familiales pour un ou plusieurs enfants qui ne pas vos propres enfants.

Complétez ces renseignements concernant les parents des enfants dont vous n'êtes ni le père ni la mère.

Père/coparente

Nom

Prénom

Date de naissance/...../.....

Est-il travailleur non oui
indépendant?

Est-il sans non oui
profession?

Est-il décédé ? non oui

Mère

Nom

(nom de jeune fille)

Prénom

Date de naissance/...../.....

Est-elle travailleuse non oui
indépendante?

Est-elle non oui
sans profession?

Est-elle décédée? non oui

6. Qui élève les enfants ?

6.1

Où et par qui les enfants sont-ils élevés ?

dans le ménage de la mère ⇒ Indiquez ici ses nom, prénom et adresse, si vous ne l'avez pas encore fait ci-dessus.

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance / /

Adresse

.....

Numéro de téléphone éventuel

Sur la base de votre réponse, nous déterminerons à qui les allocations familiales seront payées.

en dehors du ménage de la mère, par

Nom et prénom de la personne/ dénomination de l'institution

.....

.....

Adresse

.....

Numéro de téléphone éventuel

Quels enfants (nom et prénom) et depuis quand ?

.....

.....

7. Allocations familiales antérieures éventuelles

7.1

Des allocations familiales ont-elles déjà été payées pour les enfants mentionnés à la rubrique 40 ?

non

oui, par

(nom et adresse de l'organisme)

.....

.....

Numéro de dossier

8. Signature

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Nom : Prénom :

Date : / /

Signature

Si le demandeur ne signe pas lui-même :

Nom et prénom de la personne qui signe

.....

Communiquez-nous tout changement dans votre situation familiale ou dans la situation des enfants le plus rapidement.

PARTIE 2 : déclaration de l'allocataire à compléter par la mère/coparente de l'enfant

*Pour les femmes mariées:
nom de jeune fille*

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

*Voir au dos de la carte
d'identité*

Numéro du Registre national :

*Les allocations familiales
sont payées à la
mère/coparente ou à la
personne qui la remplace
dans le ménage.*

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

*Le montant peut uniquement
être versé sur un compte à
vue ouvert à son nom ou sur
un compte commun au nom
des deux partenaires, sur
lequel elle peut effectuer des
opérations.*

IBAN

BIC.....

Ouvert à mon nom

à mon nom et à celui de

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date :/...../..... Signature

Important !

Si après le contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.